

RELANCE DE L'INTERGROUPE ECONOMIE SOCIALE DU PARLEMENT EUROPEEN

Après plusieurs mois d'intenses activités menées par la coupole européenne Social Economy Europe, le Parlement européen s'est prononcé, le 10 décembre dernier, en faveur de la reconnaissance officielle d'un intergroupe sur l'économie sociale.

Bien qu'un intergroupe existe depuis 1996, cette décision est importante car, pour la première fois, l'économie sociale est reconnue de manière officielle parmi les différents intergroupes, donnant ainsi accès aux services et facilités du parlement et une meilleure visibilité aux travaux qui sont menés en interne par les députés.

Pourtant, rien n'était gagné d'avance, même si la fin de la législature précédente avait donné des signes de reconnaissance, notamment à travers le rapport de Patrizia Toia sur l'économie sociale en Europe. En effet, il a fallu tenir compte, non seulement du fait que plus de 50 % des membres du Parlement européen étaient pour la première fois élus et donc n'étaient pas au courant des activités de l'intergroupe, mais également qu'un nombre non négligeable de parlementaires qui soutenaient l'intergroupe n'avaient pas été réélus. Il a donc fallu se mobiliser, informer et sensibiliser les parlementaires et ce dès le lendemain des élections, en juin, afin d'obtenir un soutien pour la reconduction.

C'est un processus long et difficile, car le règlement du parlement précise notamment que les demandes de création d'intergroupes seront prises en considération que si elles sont soutenues par au moins trois groupes politiques. Chaque groupe a droit à un nombre maximum de signatures, mais le poids des groupes n'est pas le même ; ainsi, à titre d'exemple, le groupe Socialiste et Démocrate peut soutenir jusqu'à 21 propositions d'intergroupes, alors que le groupe des Verts ne peut en soutenir que 8. Si certains choix paraissent évidents, d'autres l'étaient moins et les demandes de création très nombreuses.

L'importance de l'intergroupe pour notre secteur !

Deux raisons essentielles pour se mobiliser autour de l'intergroupe.

Au niveau européen, c'est le seul lieu de contacts permanents entre les parlementaires de tous les partis politiques et les acteurs clés de ce domaine :

- des représentants d'autres institutions européennes (par exemple les représentants de la catégorie « économie sociale » du Comité Economique et Social Européen – les membres de la Commission Européenne de la DG emploi et affaires sociales ou de la DG Marché intérieur, etc)
- des membres d'organisations représentatives de l'économie sociale au niveau européen (par exemple SOCIAL ECONOMY EUROPE et ses membres)
- des acteurs de l'économie sociale et des acteurs de la société civile en général – ayant leurs activités au niveau local, national ou européen.

C'est le seul lieu où l'économie sociale peut exprimer toute sa diversité et s'inscrire, de plain pied dans nombre de politiques européennes : politique du marché intérieur, débat sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG), sur la santé et le handicap, sur la reconnaissance de différentes formes d'entreprendre, sur les politiques de l'emploi...

C'est une étape qui vient d'être franchie et nous disposons maintenant du reste de la législature pour démontrer et faire valoir notre importance et notre identité au cœur même de la construction européenne.

[Coheur Alain](#)

Président de Social Economy Europe

POINTS DE VUE

A PROPOS DU SERVICE PUBLIC

Jacques Fournier sur France Inter



Jacques Fournier a participé, le 31 décembre 2009, sur France Inter, à l'émission Service public animée par Olivia Gesbert. Y ont également participé Bernard Defaix, président de la convergence des collectifs de défense et de développement du service public et Jean Sivardière, président de la fédération nationale des usagers des transports. Y ont été évoqués la démarche lancée par un certain nombre d'organisations et de personnalités en vue de la tenue en 2010 des « Etats généraux du service public » ainsi que diverses actions menées en vue de maintenir la présence territoriale du service public, notamment dans les domaines de la poste, de l'éducation, de la santé et des transports.

Nous reproduisons les réponses de Jacques Fournier aux questions d'Olivia Gesbert.

Sur la démarche d'ensemble

JF : Cette initiative des états généraux du service public, à laquelle j'ai apporté mon concours personnel, va dans le bon sens. Nous allons parler aujourd'hui d'un certain nombre de luttes locales, importantes pour la défense du service public dans tel ou tel endroit. Mais je pense que ces luttes locales ne peuvent être efficaces que si on les insère dans une vision plus générale de la place du service public dans notre Société. C'est ça la question fondamentale. Tout à l'heure vous avez lu le message d'une personne qui disait que nous sommes égaux devant les impôts mais pas devant le service public. Non, c'est faux, nous ne sommes pas égaux devant les impôts, et c'est précisément parce que nous ne sommes pas égaux devant les impôts que nous arrivons mal à financer nos services publics

Il y a une liaison entre l'ensemble des éléments de la politique gouvernementale. Je pense qu'il y a une orientation générale à définir, celle d'un équilibre entre le jeu du marché et le développement du service public. Ces deux éléments doivent s'équilibrer alors que, actuellement, nous avons une politique qui accorde une priorité, une primauté presque absolue, au marché. C'est ce problème de fond qu'il faut poser si l'on veut pouvoir lutter efficacement pour le service public.

OG : *Jacques Fournier, ces changements, ces restructurations, ce démantèlement, pour reprendre le terme employé par notre auditeur tout à l'heure, ne remontent pas non plus à la dernière élection présidentielle, alors jusqu'où faut-il remonter pour comprendre les changements actuels, les changements de statut, les privatisations des entreprises publiques, à la réalisation des marchés, comprendre ce qui est en train de se passer et, au milieu de ça, la place que peuvent avoir les services publics et les missions de service public ?*

JF : Vous avez tout à fait raison de poser le problème comme cela. Effectivement, cette évolution a commencé depuis un certain temps, je dirais depuis le milieu des années 80. Elle a été relayée en Europe par le marché unique et le développement de la dynamique européenne. Il y a eu de plus en plus une primauté de la vision libérale de l'économie et on en a tiré des conséquences dans tous les domaines y compris au niveau du service public. *Grosso modo* dans la vision qu'on a aujourd'hui, c'est le marché qui doit piloter l'ensemble de l'économie. Bien sûr il faut essayer de le réguler, bien sûr il faut des services publics pour fournir des équipements d'infrastructure, pour assurer un minimum d'éducation ou de santé, mais c'est un accessoire. Avec cette vision là, on débouche sur un certain nombre d'évolutions qui ne sont pas toutes récentes et auxquelles tous les gouvernements, y compris ceux qui me sont le plus proches, ont parfois contribué.

Sur la poste

JF : Sur la poste, je voudrais dire deux choses.

Premièrement, si on regarde le projet de loi qui est actuellement en discussion, c'est vrai que ce n'est pas une privatisation, c'est la transformation de la poste en Société anonyme. On nous dit que c'est nécessaire pour pouvoir faire de nouveaux investissements, personnellement je n'en suis pas du tout persuadé, et on nous dit qu'il y a une garantie parce que l'Etat restera majoritaire. Malheureusement, s'il y a cette mobilisation, c'est parce qu'il y a un soupçon extrêmement étayé par un passé tout à fait récent. Je rappelle qu'il y a cinq ans, en 2004, on a changé exactement de la même manière le statut d'Electricité de France et de Gaz de France. A l'époque Monsieur Sarkozy était Ministre des finances. Le projet de loi du gouvernement disait que l'Etat devrait garder au moins 50% des actions dans EDF et GDF. Monsieur Sarkozy, pour faciliter le vote de la loi, a dit aux syndicats, « moi je suis d'accord pour qu'on relève ce minimum », on va le monter de 50 à 70% et c'est comme ça que la loi a été votée en 2004. Trois ans plus tard, Monsieur Sarkozy est élu Président de la République. Un an plus tard, Gaz de France est privatisé par une nouvelle loi

qui défait la précédente et cette privatisation a été rendue facile par la transformation en Société anonyme. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, si vous me permettez trente secondes, c'est que la poste est le service territorial par excellence. Il est présent sur l'ensemble du territoire. Bien entendu il doit se réformer, bien entendu il doit se recomposer, mais il faut avoir à ce propos - c'est là que je voudrais introduire une autre idée - une approche non seulement service par service mais une approche globale. Si toutes les suppressions de bureaux de poste, d'écoles, de casernes, etc... s'accumulent sur le même territoire, il est évident qu'on aboutit à des solutions inadmissibles. La poste est un élément clé autour duquel peuvent se structurer d'autres services publics. Je pense que c'est dans ce sens là qu'il faudrait réfléchir.

Sur la santé

OG : *la santé est pour vous le service public par excellence, je crois.*

JF : C'est un exemple effectivement très important. La santé est une fonction absolument fondamentale, c'est un besoin essentiel et il est admis que la collectivité ne peut pas s'en désintéresser. Ce qui me paraît intéressant, c'est de comparer ce qui se passe aujourd'hui à ce propos dans deux pays, aux Etats-unis et en France.

Aux Etats-Unis, il y a un système de santé qui est très largement privé, une couverture par des assurances privées, des dépenses de santé qui sont très élevées - on ne le sait pas, mais beaucoup plus qu'en France - pour une efficacité - et tous les spécialistes sont d'accord là-dessus - moindre, au niveau espérance de vie, atteinte par différentes maladies, etc. On a un nouveau président qui veut faire une réforme, ce que certains de ses prédécesseurs ont essayé sans succès. Il s'y attelle maintenant, j'espère qu'il va aboutir, pour assurer une couverture santé à l'ensemble de la population. Donc on va dans le bon sens.

En France, en ce moment, nous pouvons nous targuer d'un système de santé qui, de mon point de vue, est bien meilleur que celui des Etats-unis.

OG : *Quand on lit les études d'opinion, effectivement, les Français témoignent d'une bonne qualité des soins en France.*

JF : Exactement. Mais nous sommes en train de suivre l'évolution inverse de celle des Etats Unis, c'est-à-dire que si vous comparez globalement la part des dépenses de santé qui est couverte collectivement par la sécurité sociale, eh bien cette part décline, elle reste encore très importante en France, on est pas loin de 80%, elle est entre 75 et 80, mais elle décline progressivement et de plus en plus on cherche à limiter, à contracter. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas faire des économies. A partir du moment où la santé est un service public pris en charge par la nation, il ne s'agit pas de dépenser l'argent n'importe comment. Je m'en excuse pour cette auditrice de la Creuse, peut-être que dans certains endroits, il peut être nécessaire de modifier tel ou tel service. Mais tout dépend de l'esprit dans lequel on le fait. Or, actuellement on le fait principalement dans l'esprit de faire des économies à tout prix, si bien qu'on aboutit à ce paradoxe qu'elle signalait, c'est-à-dire qu'à certains endroits où on a fait, il y a quelque temps, des investissements pour assurer des services de meilleure qualité, voici que tout d'un coup, là, maintenant, on revient en arrière.

OG : *Quelles seraient les bonnes économies et quelles sont les mauvaises économies ? Des arbitrages qui ne sont pas aussi faciles à trancher*

JF : Eh bien écoutez, je crois qu'il faut en discuter positivement et c'est là que le bât blesse en ce moment. On a des procédures, vous avez entendu parler de la RGPP (la révision générale des politiques publiques). Tout ce qui est la RGPP n'est pas forcément mauvais, mais c'est la méthode qui est mauvaise et c'est la fin, l'objectif poursuivi, qui est discutable. La méthode est mauvaise parce qu'elle est technocratique, ce n'est pas soumis à la discussion et l'objectif poursuivi est discutable car l'on donne la priorité aux économies par rapport à la priorité qui devrait être une bonne satisfaction des besoins.

Moi je ne veux pas, je n'ai pas le pouvoir de dire s'il faut faire telles ou telles économies dans tels ou tels services, en Creuse ou dans le Limousin. Mais il faut mettre les choses sur le tapis, il faut discuter, et c'est comme ça qu'on peut avancer. Tous les changements ne sont pas mauvais, c'est pour ça qu'il ne faut pas donner, quand on défend le service public, l'impression qu'on veut que rien ne change. Il faut des changements, mais il faut que ce soient des changements dans l'optique « améliorer la satisfaction des besoins » et pas dans l'optique « faire systématiquement des économies ».

Sur les transports

OG : *Merci beaucoup Jean Sirvardière d'être intervenu dans l'émission. On va conclure avec vous Jacques FOURNIER et on verra si les bonnes résolutions, l'année prochaine de la SNCF, iront dans le sens des souhaits des usagers des transports publics. Pour cette nouvelle année, je retiens un mot qui vient de nous être dit par Jean Sivardière : « homogénéité », si on parle de cette question de service public et de territoire.*

JF : Je suis assez largement d'accord avec Jean Sivardière que je connais bien. Nous avons travaillé ensemble y compris au conseil d'administration de la SNCF. J'apporterai quelques nuances par rapport à lui. Le TGV, on l'a beaucoup critiqué et beaucoup de personnes qui se prétendaient écologistes ont bataillé pour empêcher la réalisation du TGV méditerranée qui a finalement heureusement abouti. On s'aperçoit aujourd'hui que le développement des lignes TGV permet d'irriguer l'ensemble du territoire parce que le TGV a cette vertu de gagner de la vitesse sur les

lignes nouvelles et de répercuter ce gain de vitesse sur les lignes classiques sur lesquelles il se prolonge. Au fur et à mesure de la constitution du réseau, on arrive maintenant à irriguer, non pas tout le territoire, mais je dirais les deux tiers ou les trois quarts. Dans le tiers ou le quart restant, effectivement, Jean Sivardière a tout à fait raison, et je le considère comme un écologiste responsable, il a tout à fait raison de vouloir améliorer et développer les lignes classiques et sur ce qu'il a dit de la liaison Paris/Clermont-Ferrand, je suis entièrement d'accord avec lui.

En conclusion

OG : *Homogénéité, juste le temps de conclure, le mot de conclusion.*

JF : Le mot de conclusion c'est que si on veut faire progresser la cause du service public, il faut agir à tous les niveaux, c'est-à-dire au niveau territorial, on en a beaucoup parlé aujourd'hui, mais aussi au niveau national, au niveau européen et je dirai même au niveau mondial.

Deuxième chose, c'est qu'il faut avoir une approche globale, notamment à ce niveau territorial auquel nous nous sommes intéressés aujourd'hui. On va avoir des élections régionales, c'est le moment de penser qui, au niveau régional, va être capable de prendre en charge le développement des services publics.

Texte disponible sur le blog de Jacques Fournier : <http://jacquesfournier.blog.lemonde.fr>

FORCE OUVRIERE : LES RELATIONS ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

« Force Ouvrière insiste sur deux points particulièrement importants :

- la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui conduit aujourd'hui à la disparition entière de pans essentiels des services publics de l'Etat et demain des collectivités locales. Désormais aux besoins non satisfaits, le monde associatif sera conduit à répondre, mais ce ne sera plus le service public républicain, c'est-à-dire laïc et égalitaire. C'est vers un affaiblissement de la démarche républicaine que l'on se dirige, sans que pour autant, il faille l'imputer au monde associatif, même si celui-ci ne doit pas s'exonérer de cette réflexion et de sa responsabilité.
- la transformation progressive du financement des associations, où la subvention (qui permettait à celles-ci de conserver pleinement leur liberté) a été remplacée progressivement par la convention, l'appel d'offres voire la délégation de service public, ce qui les amène à se plier aux exigences des pouvoirs publics et donc d'aliéner une part de leur liberté (voire la totalité si ce type de financement devient majoritaire).

La loi de 1901, grande loi républicaine de liberté s'en trouve gravement affectée. RGPP d'une part, instrumentalisation du monde associatif d'autre part, dans un contexte de libéralisme économique cela conduit furieusement à une conception « reaganienne » de la société, ce que certains politologues appellent "le libéralisme compassionnel". »

René Valladon

Secrétaire Confédéral Force Ouvrière

(In : *Force Ouvrière & l'Economie Sociale* - N°10 – 4^{ème} trim. 2009)

www.force-ouvriere.fr

ANNEE EUROPEENNE 2010

Construire ensemble une société solidaire, l'utopie deviendra-t-elle réalité ?

L'Union européenne organise chaque année une campagne de sensibilisation sur un sujet de société en faveur duquel elle mène des actions. 2010 sera l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La pauvreté représente un défi majeur pour l'Union et pour les Etats membres. Malgré des systèmes de protection sociale parmi les plus développés au monde, 78 millions de citoyens vivent sous le seuil de pauvreté en Europe, soit 16% de la population. Et même l'emploi ne permet pas toujours de s'en sortir, puisque 8% des Européens sont des travailleurs pauvres.

Qui plus est, 73% des Européens considèrent que la pauvreté est un problème répandu dans leur pays qui nécessite une action urgente de la part du gouvernement. Les principales causes socio-économiques mises en évidence par les

citoyens eux-mêmes sont le manque d'emplois, des salaires et des niveaux d'allocations sociales et notamment de retraite insuffisants et le coût élevé du logement.

Face à cette situation et dans le cadre de l'Année européenne 2010, la Belgique se trouve à plus d'un titre en situation stratégique pour transformer l'essai en posant des jalons en faveur du renforcement du rôle de l'Union européenne en matière de politiques sociales et pour que l'opinion publique, la presse et l'ensemble des décideurs prennent conscience que la lutte contre la pauvreté est fondamentale pour assurer l'avenir de nos sociétés. La pauvreté représente, en effet, un déni des droits fondamentaux des personnes qui en sont touchées et, qu'il s'agisse de la violence urbaine, de l'obésité, de la drogue ou de l'égalité entre hommes et femmes, nombre de problèmes de société sont en étroite relation avec elle.

La Belgique est clairement, au sein des Etats membres, parmi les plus ardents défenseurs de l'Europe sociale. Dans le cadre de l'Année 2010 et de sa présidence de l'Union européenne au second semestre 2010, elle souhaite aboutir à des engagements politiques ambitieux de la part de l'Union européenne. Ceci d'autant plus que la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, adoptée en 2000 et qui s'est soldée par un échec relatif, devra être renégociée en 2010 pour une période de dix ans, dans un contexte de crise. Ce sera l'occasion ou jamais pour la Présidence belge de faire passer le message politique selon lequel la protection sociale et l'inclusion sociale doivent impérativement se situer dans l'agenda européen au même niveau de priorité que la croissance économique et la protection de l'environnement, en vue de parvenir à un modèle économique durable pour l'Europe.

Compte-tenu de leur rôle et des actions concrètes qu'elles mettent en place depuis des années avec succès pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les organisations de l'économie sociale ont clairement une place prépondérante à jouer au cours de cette année. Leur voix se doit d'autant plus d'être entendue que le contexte de crise actuelle souligne l'intérêt de leur spécificité pour répondre aux défis sociaux et écologiques actuels de la société européenne alors que, dans le même temps, la transposition prochaine de la Directive Services risque d'avoir un impact non négligeable sur l'organisation du secteur.

Le risque, en effet, des Années européennes est d'une part, l'indifférence du grand public et d'autre part, l'absence de résultats politiques concrets derrière la vitrine européenne lisse et politiquement correcte. C'est pourquoi, le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (www.pourlasolidarite.eu) se mobilise pour que cette Année européenne 2010 (<http://2010againstopoverty.eu>) représente enfin un véritable levier vers une société plus solidaire. Impliqué dans l'accompagnement de cette année décisive auprès de la Présidence belge de l'Union et de la Commission européenne, il se met également au service des acteurs de l'économie sociale pour contribuer à construire, diffuser et soutenir les revendications en faveur d'une Europe plus sociale et se veut également un courroie de transmission entre le monde associatif et les décideurs politiques.

[Denis Stokkink et Lydie Gaudier,](#)

Président et Coordinatrice des projets Affaires sociales du Think Tank européen *Pour la Solidarité*

« UNE EUROPE QUI PROTEGE LES SERVICES SOCIAUX DANS LES ETATS MEMBRES, SAUF EN FRANCE »

(Communiqué du Collectif SSIG)

Le Collectif SSIG se félicite de l'initiative parlementaire¹ consistant à proposer une loi qui transpose en France le principe communautaire de **protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux**, notamment par leur **exclusion explicite de la directive services**.

Cette initiative parlementaire rejoint celles prises par les parlements des autres Etats-membres qui ont inscrit dans leurs lois nationale ou régionales de transposition, le principe d'exclusion des services sociaux de la directive services tel que défini au terme de **l'accord politique intervenu entre le Conseil et le Parlement européen** (art.2.2.a et 2.2.j du rapport Gebhardt).

Le collectif SSIG soutient pleinement cette initiative de la Représentation nationale qui apporte ainsi aux services sociaux et à ses acteurs **la sécurité juridique qui leur fait défaut en matière de financement et d'encadrement** et définit les instruments de contractualisation appropriés, notamment pour les acteurs de **l'économie sociale, respectueux de leur droit d'initiative et du caractère d'intérêt général de leur projet associatif**.

Cette proposition de loi met un terme à **la politique de la France** consistant à ne pas traiter cette question publiquement. Elle contribue à apporter en toute transparence et à l'issue d'un débat public, une solution globale,

¹ Proposition de loi relative à la protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux et à la transposition de la directive services, n° 2149, déposée le 9 décembre 2009. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2149.asp>

cohérente et euro compatible, inlassablement revendiquée depuis plus de 3 ans par le Collectif SSIG sur base de sa résolution fondatrice, consistant :

1. à **exclure explicitement les services sociaux de la directive services** conformément à l'esprit et à la lettre de l'accord politique intervenu entre le Conseil et le Parlement européen ;
2. à positionner explicitement les services sociaux dans le **champ protecteur des services d'intérêt général** et à clairement dissocier ceux relevant de services non économiques d'intérêt général (SNEIG) auxquels les règles de concurrence et du marché intérieur ne s'appliquent pas, de ceux relevant de services d'intérêt économique général (SIEG) auxquelles ces règles s'appliquent mais sous réserve de bon accomplissement de leur mission d'intérêt général conformément aux nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne (art.14 et 106§2 TFUE, art.1 du protocole sur les SIG, art.36 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE) ;
3. à donner aux acteurs territoriaux une meilleure lisibilité quant aux différents **instruments de contractualisation** et à leur contenu, constitutifs d' « actes officiels de mandatement » permettant de sécuriser les modes de financement public des services sociaux en leur faisant bénéficier du régime communautaire des compensations de service public et de l'exemption de leur notification conformément à la décision communautaire de novembre 2005 (dit paquet Monti-Kroes);
4. à inscrire dans la loi la recommandation de Michel Thierry (IGAS) dans son rapport au Premier ministre consistant à établir une « **convention de partenariat d'intérêt général** » propre aux associations de façon à concilier leur droit d'initiative et l'accomplissement de missions d'intérêt général;
5. à transposer en France les dispositions du nouveau protocole sur les services d'intérêt général du Traité de Lisbonne proposé par le Premier ministre hollandais, Jan Peter Balkenende, en affirmant le large pouvoir discrétionnaire des collectivités territoriales en matière de définition et d'organisation des services d'intérêt général tout en s'appropriant les principes communs qui leur sont applicables.

Le collectif SSIG, composé de **19 organisations nationales de services sociaux** représentatives notamment des secteurs de la formation professionnelle continue, des soins de santé hospitaliers, des régimes obligatoires et complémentaires de sécurité sociale, du logement social et de l'insertion par le logement, de l'action sociale et médico-sociale et des collectivités locales **appelle les Députés à adopter cette proposition de loi** qui marquera un tournant dans l'application en France du principe communautaire de protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux en matière de cohésion sociale, de solidarité nationale et de mise en œuvre effective des droits fondamentaux, des seules règles du marché.

Cette loi permettra d'envisager avec plus de sérénité et de sécurité juridique les perspectives de consolidation du droit communautaire applicables aux services sociaux d'intérêt général tenant compte de leurs spécificités d'organisation et de financement, telles que formulées par le Commissaire Vladimir Spidla lors du premier forum SSIG du Parlement européen.

Le communiqué "Une Europe qui protège les services sociaux" est disponible en ligne dans le site du collectif <http://www.ssig-fr.org>

[Le collectif SSIG appelle les autorités publiques à faire bon usage des avancées du Traité de Lisbonne en matière de SIG](#)

Dans un communiqué relatif à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le collectif SSIG se félicite des avancées en matière de protection des SIG et appelle les autorités publiques nationales, régionales et locales à en faire bon usage pour sécuriser les modes de régulation et de financement des services sociaux.

"Le Collectif SSIG appelle les autorités publiques nationales, régionales et locales à faire bon usage de leur « large pouvoir discrétionnaire » en matière de SIG et de s'approprier ces nouvelles dispositions protectrices du Traité dans le champ des services sociaux en y inscrivant explicitement leurs politiques, leurs actions et leurs soutiens.

La qualification des services sociaux de services d'intérêt général au sens du nouveau Traité entré en vigueur aujourd'hui, ainsi que le mandatement explicite des opérateurs sociaux, conditionnent en effet l'application effective de cette protection des missions particulières imparties aux services sociaux.

L'activation du régime spécifique des aides d'Etat sous la forme de compensation de service public, ainsi que l'exclusion des services sociaux de la directive sur les services dans le marché intérieur, restent en effet conditionnées à une exigence de mandatement explicite des opérateurs sociaux par une autorité publique".

<http://www.ssig-fr.org>

TRAVAUX DU CIRIEC

28ème CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC

Berlin (16-19 mai 2010)

Le prochain congrès du CIRIEC portera sur le thème "**L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable**". Il démarrera le dimanche 16 mai 2010 et les sessions se dérouleront sur deux jours ; le mercredi matin 19 mai sera consacré à la visite d'entreprises afin d'illustrer les thèmes traités lors du Congrès.

Des séances plénières encadreront le Congrès en offrant des discussions sur l'économie publique et sociale dans la crise financière, les perspectives en matière d'emploi et les valeurs et éthique pour un développement soutenable. Les travaux en ateliers traiteront de l'économie publique et sociale, notamment sous l'angle de son financement, comme facteur de stabilisation du marché de l'emploi, comme partenaire d'un développement environnemental durable, ainsi que ses responsabilités en matière de formation et d'éducation.

<http://www.ciriec-congress.org/fr/page-d-acueil>

PUBLICATIONS DES SECTIONS NATIONALES

Plusieurs sections nationales du CIRIEC ont leurs propres publications. Parmi les dernières revues reçues :

- « Cuadernos de Economía Social », publiée par l'Institut argentin de recherche en économie sociale (Section argentine du CIRIEC).
iaies@uolsinectis.com.ar
- « Revista de Economía Pública, Social y Cooperativa », publiée par le CIRIEC-Espagne.
(La dernière édition est un numéro spécial consacré à la responsabilité sociale des entreprises, la crise et l'économie sociale)
<http://www.ciriec-revistaeconomia.es>
- « Economie et Solidarités », publiée par le CIRIEC-Canada
revue.ciriec@ugo.ca

NOS ADHERENTS INNOVENT

Le Fonds Européen d'Investissement signe avec le CREDIT COOPERATIF son premier accord ciblant l'éco-innovation en France dans le cadre du programme CIP de l'Union européenne

Une convention établie entre le Fonds Européen d'Investissement et le **Crédit Coopératif** facilitera le financement des PME actives dans les secteurs de la protection de l'environnement, des énergies renouvelables, du recyclage et de l'assainissement de l'eau, ainsi que les projets de PME visant à minimiser leur impact environnemental.

Des PME françaises pourront ainsi bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros par projet éligible, avec des conditions attractives, sans aucune demande de garantie personnelle.

claude.sevaistre@credit-cooperatif.coop
www.credit-cooperatif.coop

L'OCIRP ET LE HANDICAP

Un Prix pour faire connaître et récompenser les « exemples à suivre » en faveur du handicap. Le Prix « Acteurs économiques & Handicap », créé en 2008 par l'OCIRP, Union d'institutions paritaires de prévoyance, a pour ambition de valoriser les initiatives des acteurs privés, publics et de l'économie sociale au bénéfice des personnes handicapées. La nouvelle édition du Prix récompensera des projets portant sur l'emploi et l'accessibilité, mais aussi et surtout l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Une mention spéciale sera accordée à l'éducation et la formation. Huit prix seront décernés : deux pour chacune des trois catégories d'acteurs économiques, un pour le thème « Education/Formation » et un prix spécial « Coup de cœur du jury ».

Autre innovation de l'OCIRP : la création d'un baromètre – unique en France – pour mesurer l'engagement de l'ensemble des acteurs économiques en faveur du handicap.

www.exempleausivre.fr

Date limite pour la présentation des candidatures au Prix : 25 avril 2010.

CHEQUE DEJEUNER SOUTIENT LA RECHERCHE MEDICALE

Groupe coopératif, souvent présenté comme le modèle accompli de la coopération de production, CHEQUE DEJEUNER ne cesse d'innover et de traduire en actes les valeurs de solidarité. C'est aujourd'hui à la recherche médicale qu'il apporte son aide dans le cadre d'un accord de partenariat avec la Fondation de l'Avenir. Il s'agit de soutenir la recherche médicale appliquée par :

- la collecte de dons, au travers de ses filiales ;
- le co-financement d'un projet de recherche par la Fondation de l'Avenir et la Fondation Groupe Chèque Déjeuner ;
- la création du chèque « Avenir-recherche » permettant à des entreprises de soutenir la recherche médicale.

<http://www.groupe-cheque-dejeuner.com/>

A LIRE

Site : Reconstruire l'action publique (RAP)

Le site <http://www.rap.asso.fr/> vient d'être mis à jour. On y trouvera, en particulier :

- un nouveau billet 3x3 « Faire du neuf » : http://www.rap.asso.fr/billet_detail.php?id_billet=18
- des interventions audio et vidéo : http://www.rap.asso.fr/webcast_popup.php
- de nouvelles idées : http://www.rap.asso.fr/idee_main.php

ECO-SOC INFO

Bulletin de veille sur la recherche en économie sociale, le bulletin *ECO-SOC INFO* est diffusé par la Chaire de recherche du Canada en économie sociale.

La Chaire étudie les innovations sociales dans l'économie sociale. Les thèmes centraux sont la « gouvernance et intérêt général », les « modes de développement et de financement », les « méthodes d'évaluation », la « gestion des organisations », l'« innovation sociale », ainsi que les « politiques publiques » concernant l'économie sociale.

En plus des références d'intérêt général pour les chercheurs, les étudiants, centres de recherche et réseaux de l'économie sociale, le bulletin contient des informations d'actualité provenant des milieux de la recherche (nouveaux centres et projets de recherche, événements, appels à contribution.)

ECO-SOC INFO est disponible sur le site internet de la Chaire : www.chaire.ecosoc.uqam.ca. Les contributions peuvent être adressées à : ecosoc-veille@uqam.ca

[FO & L'ECONOMIE SOCIALE](#)

Le numéro 10 de [FO & L'ECONOMIE SOCIALE](#) (4^{ème} trimestre 2009) traite de problèmes d'actualité :

- Accords stratégiques MACIF/CHEQUE DEJEUNER, d'une part, et CG.SCOP/CADES (Coopérative d'achats), d'autre part.
- Dialogue social entre les employeurs et les syndicats de l'économie sociale.

Il présente le point de vue de l'organisation syndicale sur :

- Promotion de la vie associative ou libéralisme confessionnel ? (René Valladon, Secrétaire confédéral, dont la déclaration à l'occasion de la récente conférence de la vie associative est disponible sur le site ci-dessous)
- Rôle et fonction du travailleur social (Joseph Islam, Fédération FO de l'action sociale)

Publie deux contributions du CIRIEC-France :

- L'économie sociale, un nouvel ordre contre l'inégalité (Alain Arnaud, président du CIRIEC-France)
- Quelques réalisations d'économie sociale des syndicats portugais (Marcel Caballero, vice-président)

<http://www.force-ouvriere.fr/economie-sociale>

[LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE DU PS](#)

Éditée par le Secrétariat national à l'économie sociale et solidaire du Parti Socialiste, [LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE](#) n° 2 de décembre 2009 comporte, notamment :

- Une interview de Bettina Laville, présidente de l'association [Vraiment durable](#).
- Quelles réponses de l'économie sociale et solidaire aux enjeux du développement durable.
- L'économie sociale en région.

ess@parti-socialiste.fr

[DICTIONNAIRE DE L'AUTRE ECONOMIE](#) (Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani)

« Face au modèle libéral, une autre réflexion sur l'économie, incarnée en particulier par le mouvement de l'altermondialisation, apporte aujourd'hui des propositions concrètes pour aller vers une société plus solidaire et plus juste.

Ce dictionnaire, complété par de nombreux repères bibliographiques, offre une définition claire et développée de 50 termes-clés touchant à l'autogestion, au commerce équitable, au développement durable ou à la solidarité.

Un outil indispensable pour voir autrement la mondialisation »

[Gallimard/Folio Actuel](#)

AGENDA

CONFERENCE EUROPEENNE DE RECHERCHE
de l'Alliance Coopérative Internationale
organisée par le LEFI/Université Lumière Lyon 2 et la CRESS Rhône-Alpes
“Les contributions des coopératives à une économie plurielle”
2-4 septembre 2010, Lyon, France

Appel à communications

L'existence du monde coopératif met en acte l'idée d'une économie plurielle, c'est-à-dire articulée autour d'une pluralité de formes d'organisation de la production et des échanges. Pour le monde coopératif, les principaux enjeux de cette pluralité sont ceux de l'attractivité et de la variété de leurs *articulations* aux autres formes de production et d'organisation du travail.

L'objectif du colloque est de solliciter l'analyse des problèmes posés par une telle pluralité, laquelle peut être vue comme un moyen de gérer efficacement une variété de problèmes issus de l'activité économique, dont les problèmes sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, les propositions s'inscrivant dans les thèmes suivants seront particulièrement bienvenues.

(1) La contribution spécifique des coopératives

L'économie plurielle se justifie par les apports différenciés de chacun de ses pôles : production non marchande par des organisations associatives et des organisations publiques, formes de redistribution opérées par des administrations publiques, etc. Quel est l'apport spécifique des coopératives dans ce cadre de pluralité ? Est-il seulement extra-économique (formation, rôle des parties prenantes...), ou concerne-t-il aussi la dimension économique de l'activité coopérative ?

(2) Quelles combinaisons d'institutions et d'organisations sont favorables au développement du monde coopératif ?

Autrement dit, quelles sont les institutions et les organisations sur lesquelles les entreprises coopératives doivent pouvoir compter pour dépasser leurs difficultés et pour se développer, dans les différents temps de leur activité : soutien, formation et accompagnement à la création ; financement de trésorerie, d'investissement, et, au-delà, les services financiers ; organisations représentatives, plaidoyer et lobbying, etc. Dans quelle mesure le monde coopératif dispose-t-il de tels ensembles institutionnels et organisationnels en Europe ? L'environnement des coopératives est-il suffisamment pluriel pour leur permettre un développement à long terme tout en fournissant les moyens de survivre aux crises de court terme ?

(3) Pluralité des droits coopératifs

Le récent statut de société coopérative européenne fournit des possibilités nouvelles, qui cependant viennent davantage se surajouter aux possibilités existantes dans chacun des pays qu'harmoniser les règles nationales en matière coopérative. Comment ce statut est-il effectivement intégré dans les droits nationaux européens ? Quel bilan peut-on dresser de son succès, quatre ans après sa mise en oeuvre ? Engendre-t-il effectivement un niveau supplémentaire de coopératives, clairement distinct des coopératives de droit national ? Quel état des lieux peut-on faire de la diversité des statuts actuels en Europe ?

(4) Le problème de l'attractivité des coopératives : entre concurrence et complémentarité des modes d'entreprendre

L'existence du monde coopératif est trop souvent vue comme parasite ou illégitime par les entreprises classiques et leurs représentants. L'existence de soutiens fiscaux aux coopératives, dans certains pays, pose la question centrale de la légitimité des spécificités coopératives. Comment la coexistence d'entreprises coopératives et d'entreprises non coopératives doit-elle être analysée ? Le développement de groupes coopératifs incluant des éléments non coopératifs (comme par exemple, le complexe coopératif de Mondragón), est-il un signe de complémentarité, de contradiction, ou encore de dérive fatale du monde coopératif ? Y a-t-il des formes de concurrence entre ces types d'entreprises (au-delà de leurs activités propres), ce qui pose la question du choix de la forme légale de l'entreprise à sa création ou lors des grandes étapes de son existence (reprise d'entreprise, faillite, retraite des dirigeants...) ? Tout cela renvoie au fond au problème général de l'attractivité des coopératives au regard des autres possibilités d'entreprendre. Quels sont les enjeux de l'attractivité des coopératives ?

(5) Autonomie ou articulation

La crise actuelle a montré le danger de dérives des pratiques des banques coopératives ou des mutuelles vers celles des entreprises classiques, en les soumettant aux mêmes pressions que les banques ou compagnies d'assurance classiques ou en les rendant aussi sensibles qu'elles aux innovations financières et à la volatilité des actifs financiers cotés en Bourse. Quelles solutions peut-on envisager pour éviter tout à la fois une telle contagion et une telle dérive des pratiques ? Y a-t-il des exemples réussis de protection ? Une déconnexion avec le système financier articulé autour de marchés financiers serait-elle nécessaire ?

(6) Dynamique et exemplarité des innovations coopératives

Une économie plurielle, c'est-à-dire organisée autour d'une diversité d'acteurs et de motifs d'action, devrait être plus à même de fournir des éléments de réponse à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux très évolutifs. Quelles réponses le monde coopératif a-t-il apporté et est-il encore susceptible d'apporter dans ces domaines ? Quelle dynamique d'innovations peut-on identifier dans le monde coopératif qui ont été mises en oeuvre dans le but de répondre à ces nouveaux enjeux, à la fois aux plans nationaux et européens, voire au-delà ?

Cette liste de thèmes est indicative, et des propositions portant sur d'autres sujets relatifs aux coopératives seront les bienvenues. Des ateliers spécifiques peuvent aussi être proposés, si la proposition mentionne une liste de contributeurs potentiels.

Calendrier et modalités de réponse, d'ici au 1^{er} avril 2010 :

icalyon2010@cress-rhone-alpes.org ou <http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/>

Journée d'échanges et de débats « [Les initiatives économiques solidaires des jeunes](#) », organisée par le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire. Paris (Sénat), 21 janvier 2010. alfederici@rtes.fr

2^{ème} Conférence annuelle de l'économie sociale « [Entreprises de l'économie sociale. Leurs atouts dans la crise](#) », organisée par le CEGES et *Les Echos*. Paris, 26 janvier 2010. marie-anne.thil@ceges.org

30^{ème} Congrès de l'UNIOPSS « [Les solidarités face à l'épreuve de la crise : intérêt général ou compétition ?](#) ». Lyon, 27 au 29 janvier 2010. www.uniopss.asso.fr

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux, ... Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique. Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org